

Principales règles

En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents (LEO, art. 128).

Les parents accompagnent et quittent leur(s) enfant(s) dans la cour.

1. **Respect** envers soi et envers les autres
2. **Ponctualité**
3. **Respect du matériel**
4. **Maintien de la propreté des lieux fréquentés**
5. **Respect des limites de la cour**



(selon le règlement de l'Etablissement de Crissier)

Règles internes au Pavillon

- ♥ Tous les maîtres et maîtresses aident et renseignent n'importe quel élève.
Les élèves obéissent à tous les maîtres et maîtresses.
- ♥ Les élèves sont responsables de tout objet personnel apporté à l'école. En cas de perte ou de dégradation, il ne sera pas remboursé.
- ♥ Il est interdit de d'apporter: des balles et des ballons, des rollers, des trottinettes et des vélos, de l'argent, des pistolets ou toute autre arme factice, des téléphones portables et autres appareils électroniques.
- ♥ A la sonnerie, les élèves se mettent rapidement en cortège.
- ♥ Pendant les heures d'école, les déplacements à l'intérieur de l'école se font en marchant et en chuchotant.
- ♥ Les élèves ne traînent pas inutilement dans les couloirs et quittent rapidement le périmètre scolaire à la fin des cours.
- ♥ Durant les récréations :
 - Les élèves respectent les limites de la cour.
 - Les comportements et les jeux dangereux sont interdits.
 - Il est interdit de grimper sur les murs du porche et sur la «fontaine».
 - Les élèves demandent pour aller aux toilettes.
 - Tous les élèves mettent leurs déchets dans les poubelles.
 - En cas de pluie, les élèves ne vont pas dans la terre.
 - En cas de problème, les parents informent la maîtresse de classe, mais ne règlent pas les conflits et se tiennent à l'extérieur de la cour pendant les récréations.